

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CAPA des personnels de direction de l'académie de Limoges

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 163	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 3
B. Nombre de votants	B = 128		Nombre de sièges à pourvoir P = 2
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 11		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 117		$G = \frac{D}{P} = \frac{117}{2} = 58,50$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	29	0				0
SNPDEN-UNSA LIMOGES	UNSA Education	74	1	1° - 37,00			2
ID-FO FNEC-FP-FO	FO-FNECFP	14	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
PLAS Evelyne	SNPDEN UNSA	
POINGT Delphine	Sgen CFDT	
BEYNET Valérie	Présidente	Excusée
LUNEN Frédérique	Secrétaire	
FANRE Isabelle	Secrétaire suppléante	
FANCERAS Frédéric	Assesseur	



**ELECTIONS DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2022**

**Election des représentant(e)s du personnel  
à la CAPA des personnels de direction**

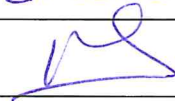


**SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022**

**Réunion du 8 décembre 2022**

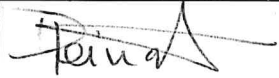
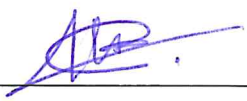
**PROCLAMATION DES RESULTATS  
& REPARTITION DES SIEGES**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote centralisateur, réuni le jeudi 8 décembre 2022 à ....21.....heures, au rectorat de l'académie de Limoges, 13 rue François Chénieux, proclame les résultats suivants :

**Bureau de vote :**

Présidente	Madame BEYNET Valérie	EXUSEE
Secrétaire	Madame LUNEAU Frédérique	
Secrétaire suppléante	Madame FAURE Isabelle	
Assesseur	Monsieur FAUGERAS Frédéric	

**Délégué(e)s des listes :**

SGEN CFDT	Madame POINGT Delphine Madame BUCQUET Nathalie	
UNSA	Madame PLAS Edwige Madame SERR TOURNIEROU Marie	
FO	Madame PROUTEAU Agnès Madame CAHU Muriel	

## DONNEES GENERALES

NOMBRE DES ELECTEURS INSCRITS :	163
NOMBRE DES VOTANTS :	128
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS :	11
NOMBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	117

## LISTES EN PRESENCE

	Nombre de voix	Nombre de sièges
SGEN-CFDT	29	0
UNSA	74	2
FO	14	0

## CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES ATTRIBUES A CHAQUE LISTE EN PRESENCE

**ETAPE 1 : Calcul du Quotient Electoral (QE) =**

58.50
-------

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

## ETAPE 2 : Répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SGEN CFDT	0
UNSA	1
FO	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

1

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

1

## ETAPE 3 : Répartition selon la Plus Forte Moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
SGEN CFDT	29
UNSA	37
FO	14

La liste UNSA a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

## RESULTATS

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SGEN CFDT	0
UNSA	2
FO	0

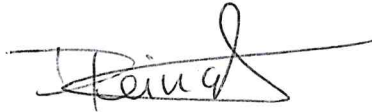
**REPRESENTANT(E)S DU PERSONNEL PROCLAME(E)S ELU(E)S  
A LA CAPA DES PERSONNELS DE DIRECTION**

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
1	Patricia LAMOUREUX	Philippe CANCE
2	Jean-François COUCHARD	Sonia DUBOIS

**OBSERVATIONS**

Fait à Limoges, le 08 décembre 2022

SGEN-CFDT



UNSA



FO